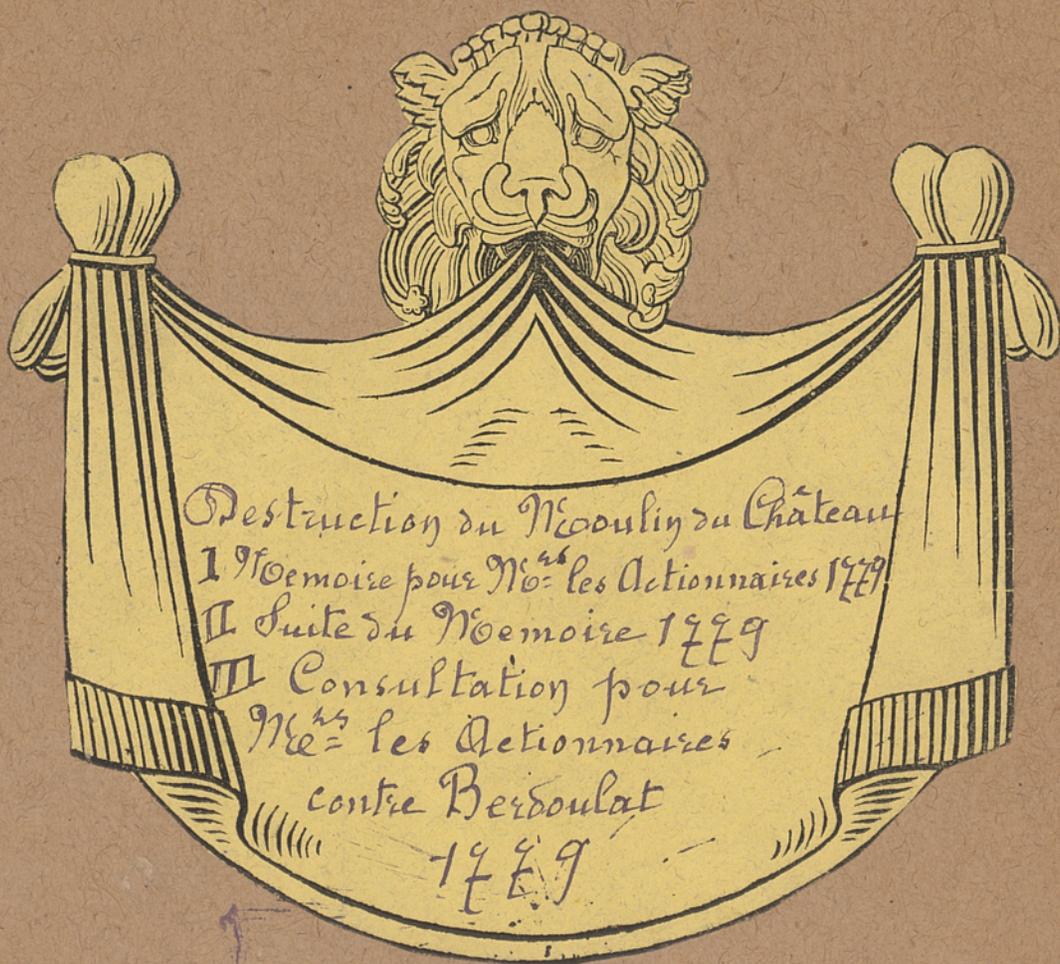
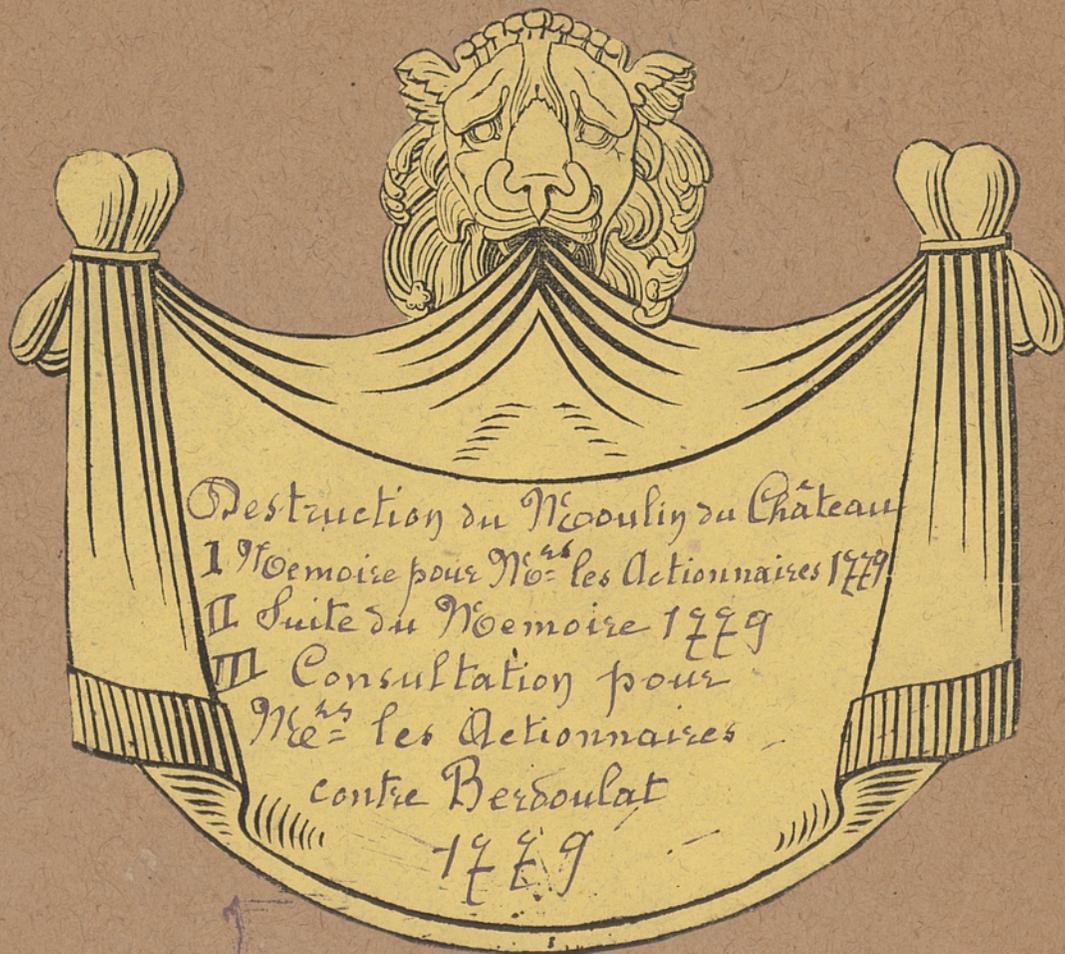


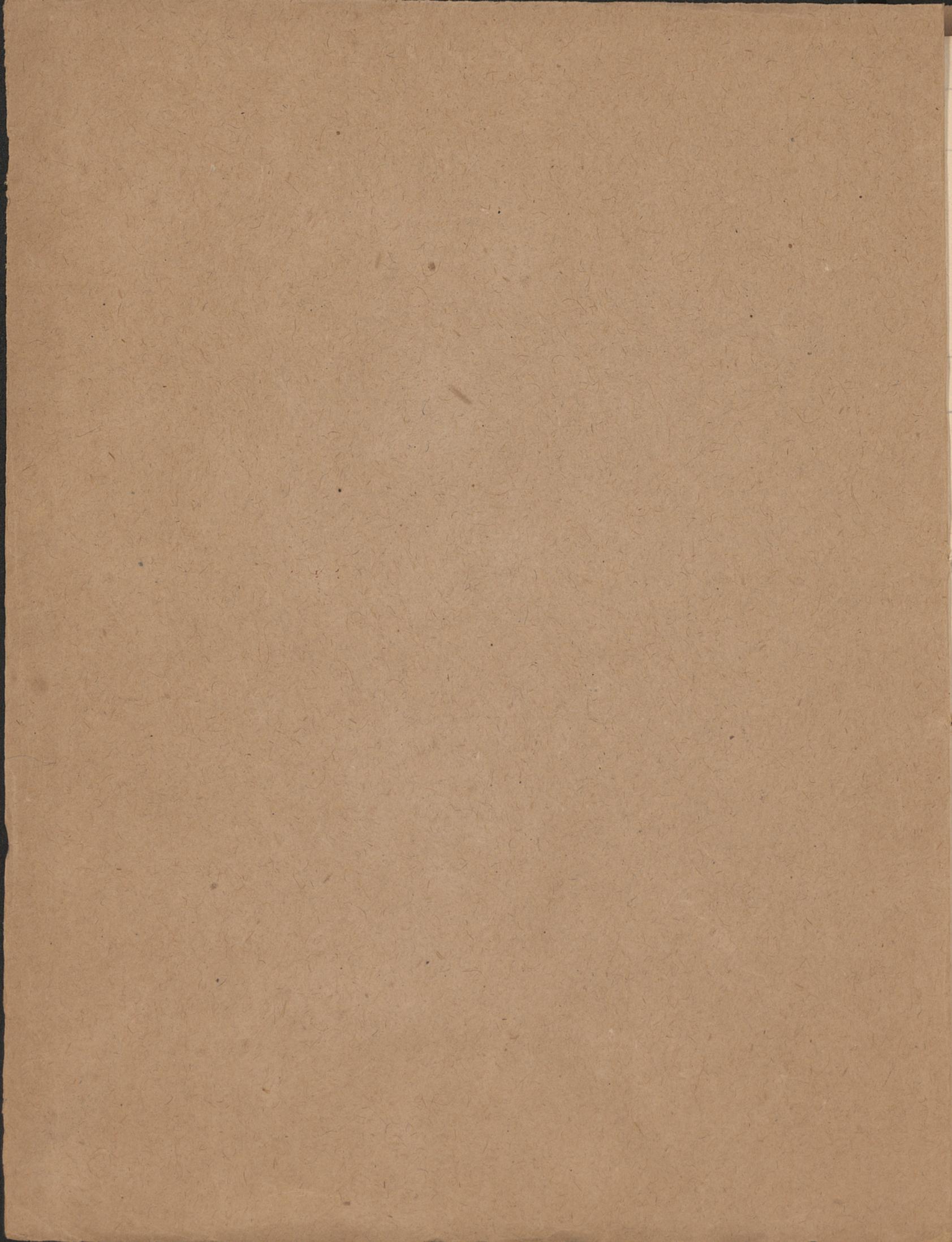
Bump DP PL A0124/2-4





B. M. P. P. L. A. 0124/2-4





  
*ANALYSE* Des faits qui ont motivé  
 les Délibérations de la Ville & les  
 deux Mémoires qui suivent.

EN l'année 1770 une inondation considérable fit une rupture à la Chaussée de Braqueville ; cet accident mit à sec le canal du Moulin du Château : les propriétaires de ce Moulin, accoutumés depuis plus d'un siècle à mettre en usage tous les moyens possibles pour agrandir leurs possessions, profitèrent de cet événement pour augmenter leurs ramiers : ils s'adressèrent au Parlement ; & sous le prétexte du bien public, ils obtinrent sur Soit-montré un Arrêt le 7 Août 1770, qui leur permit, par provision, de creuser à la main un canal de vingt toises de largeur, de diriger les eaux vers l'ancien lit, & de construire une trainée ou cléonage d'environ trente toises.

Loin d'exécuter cet Arrêt, ils ne creuserent ce canal que sur la largeur de six toises : ils dirigerent les eaux sur le reste des terres de la rive droite ; & au lieu de construire une trainée de trente toises, ils en construisirent une de deux cent toises, presque toute sur le fonds de la Ville.

Le sieur Syndic de la Ville, instruit des entreprises des Pariers du Moulin, assembla la Commission, qui s'étant transportée sur les lieux, fut frappée des nouveaux dangers qui menaçoient les riverains, & sur-tout le Fauxbourg St. Michel : elle délibéra de faire un acte très-étendu, qui fut signifié aux Pariers du Moulin à la diligence du sieur Syndic, le 25 Septembre 1770.

Les Pariers, assurés de tout assoupir avec le temps & leurs menées, n'eurent pas non-seulement égard à l'acte qui leur avoit été signifié, mais encore ils redoublèrent leurs entreprises, en barrant en entier l'ancien lit de la Rivière.

Alors la Ville voyant que rien n'étoit en état d'arrêter les Pariers du Moulin, s'assembla les 21, 28 Juin & 10 Septembre 1771, & délibéra de faire lever deux Plans géométriques, qui représenteroient l'état ancien & l'état actuel de la Rivière, d'y joindre un Mémoire qui prouvât les entreprises des Actionnaires du Moulin, & qui indiquât le moyen qui paroïssoit le plus court, le plus aisé & le moins dispendieux, pour procurer au Public une navigation sûre & facile, & rendre la communication par terre au pays de Foix & partie du Lauraguais, à qui les chemins ont été totalement enlevés ; la Ville desiroit sur-tout que l'on trouvât un moyen pour mettre en sûreté toute la partie basse du Fauxbourg St. Michel, qui est dans un danger imminent.

La Ville renvoya l'exécution de ce délibéré à la Commission qui porta les Plans & le Mémoire au Conseil de Ville, tenu le 25 Janvier 1772.

Le Conseil approuva le Mémoire, & délibéra de l'envoyer au Roi avec

les deux Plans ; elle délibéra aussi d'envoyer des copies de l'un & de l'autre à MM. les Archevêques de Narbonne & de Toulouse, & à M. l'Intendant, de les prier d'accorder à la Ville leur protection, dont elle avoit besoin dans un cas aussi urgent.

La Ville finissoit son Mémoire, en suppliant Sa Majesté d'ordonner le transport d'un Ingénieur sur les lieux, pour être convaincu, par son rapport, de la fidélité des Plans que la Ville avoit l'honneur de lui présenter, & de la nécessité absolue de changer promptement le cours actuel du lit destiné à la navigation.

Ces Plans & le Mémoire furent envoyés le 27 Janvier 1772.

SA MAJESTÉ, touchée des représentations de la Ville, envoya le sieur Bouchet, Ingénieur Général des Ports, Ponts & Chaussées du Royaume, qui vint dans le Consistoire le 11 Mars 1773, & qui se transporta sur les lieux les deux jours suivans : il exigea que les Pariers de leur côté & la Ville du sien, fourniroient leurs défenses ; cette dernière ne manqua pas de communiquer aux Pariers celles qu'elle crut devoir produire : les Pariers ayant nié que la communication des défenses de la Ville leur eût été faite, MM. les Capitouls les firent offrir par acte du 29 Avril 1773. Cet acte, très-étendu, démontre la bonne foi, la justice & le desir de la paix, que la Ville offre aux Pariers du Moulin du Château.

Les choses dans cet état, la Commission fut avertie vers le commencement du mois de Mai dernier, que le rocher qui soutenoit la tête de l'anse marquée a. b. sur le Plan, avoit été emportée par une crûe d'eau : elle s'y transporta, & vit que pour faire à cet endroit ( qui est un peu au-dessus des Tuileries ) quelque réparation momentanée, il falloit dépenser plus de trente mille livres, & que cette dépense deviendroit bientôt inutile.

J'étois déjà instruit que la Province vouloit donner à la navigation une communication de la partie inférieure avec la partie supérieure de la Rivière. Je favois, avec tout le Public, qu'il y avoit plusieurs projets : je fis un Mémoire, dans lequel je crois prouver que la Province, qui ne doit desirer qu'une navigation sûre, commode, permanente, prompte & la plus économique possible, ne peut la trouver dans aucun autre projet, qui remplisse ses vues, qu'en abattant la Chaussée de Braqueville. Je fus d'autant plus charmé d'y trouver les intérêts de la Province, que ce même projet avoit été présenté au Roi par la Ville en 1772, comme le seul moyen de remédier à ses maux.

